



**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA GUYANE**

Commission permanente du jeudi 07 février 2008.

Délibération n°000584 Attribution d'une aide régionale pour l'acquisition d'une unité pilote de scierie mobile.

Suite à la convocation à la Commission Permanente du jeudi 31 janvier 2008 et au procès-verbal de carence de quorum, la Commission Permanente s'est réunie à nouveau l'an deux mille huit et le jeudi 7 février 2008 à 09 heures 00, à la Cité Administrative Régionale «Salle de Commission Permanente», sous la présidence de Madame Marie-José LALSIE, 3^{ème} Vice-Présidente de la Région Guyane.

Étaient présents: Mme Marie-José LALSIE, M. Georges ELFORT, M. Serge FÉLIX.

Étaient absents : M. Antoine KARAM, Mme Chantal BERTHELOT, M. José GAILLOU, M. Jean-Paul FERREIRA, Mme Muriel ICARÉ, Mme Célinie BOURDON, M. Bernard LOE-MIE.

La commission permanente statuant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le régime d'aide à finalité régionale n° XR61-2007 (hors DOCUP) ;

Entendu le rapport n°CP-000837 du Président du Conseil Régional ;

Entendu l'avis de la Commission « Aménagement du territoire, foncier, environnement et développement durable » du jeudi 07 février 2008.

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président du Conseil Régional du présent rapport n°CP-000837.

ARTICLE 1 : DECIDE d'attribuer une subvention de 10 000 € à Madame Marcelin MONNY pour l'acquisition d'une unité pilote de scierie mobile et une unité de carbonisation.

ARTICLE 2 : La somme correspondante sera prélevée sur le chapitre 909 article 9090 Budget pour 2007 de la Collectivité Régionale.

ARTICLE 3 : **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président du Conseil Régional pour signer tous les actes afférents.

Certifié exécutoire,
transmis à Monsieur le Préfet le :

21 FEV. 2008

Le Président du Conseil Régional

Fait et délibéré à Cayenne,
en séance publique, le 07 février 2008.

Le Président du Conseil Régional



Antoine KARAM

